

COMPTE-RENDU **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE PUSEY**

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022

Délibérations n°01 à 08

Date de convocation : 18/02/2022

Date d'affichage : 28/02/2022

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de février, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 18 Février 2022.

Conseillers présents :

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Maryline CHAUDEY, Patrick REYNOUD, Laurence CURIE, Aymeric MAIRE, Pascal PERNOT, Natacha BLANCHARD, Pauline BONNET.

Conseillers absents excusés :

Monsieur Christophe DAMPENON et Madame Valérie EKOUME.

Conseillers représentés :

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur Jean-Jacques POLIEN.

Madame Valérie EKOUME a donné procuration à Madame Natacha BLANCHARD.

Madame Gaëlle DE JESUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 10 Décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 10 Décembre 2021.

2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020 : GRDF (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2020.

3/ R.G.P.D. : ADHÉSION AU SERVICE MUTUALISÉ DU CDG54 ET DU CDG70 ET DÉSIGNATION DU D.P.D. (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône (« CDG70 ») et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1^{er} janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1^{ère} convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, Monsieur le Maire propose de s'inscrire dans cette démarche.

En annexe de la présente délibération, se trouve la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée :

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la Commune de Pusey ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;

AUTORISE Monsieur le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

4/ ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE DOSSIER ÉOLIEN SUD VESOUL : AVIS (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique complémentaire se déroule du 14 février 2022 au 1^{er} mars 2022 inclus concernant le dossier éolien sud Vesoul sur le territoire des communes d'Andelarre, Baignes, Mont-le-Vernois et Rosey (arrêté préfectoral n°70_2022_01_24_00009 du 24/01/2022).

Le Conseil Municipal de Pusey est ainsi appelé à donner son avis sur ce dossier (consultable <https://www.registre-dematerialise.fr/2896/documents>).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS DÉFAVORABLE sur le dossier éolien sud Vesoul sur le territoire des communes d'Andelarre, Baignes, Mont-le-Vernois et Rosey soumis à une enquête publique complémentaire (arrêté préfectoral n°70_2022_01_24_00009 du 24/01/2022).

5/ BOIS COMMUNAL : PROGRAMME DE TRAVAUX 2022 (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du programme de travaux 2022 estimé par les services de l'O.N.F. à :

Partie « Investissement » : 5.821,20 € HT (soit 6.403,32 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux 2022 ;

DÉCIDE DE SURSOIR À STATUER sur le devis présenté par l'ONF en raison de son coût.

6/ ÉCOLE DE PUSY-EPENOUX : SUBVENTION SCOLAIRE 2021-2022 « PISCINE SCOLAIRE » ET « VOILE SCOLAIRE » (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Monsieur MALCHAUSSE de l'École Primaire de Pusy-Epenoux.

Cette demande concerne les activités « Piscine Scolaire » et « Voile Scolaire » pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Pour ces activités et plus précisément pour le transport, à hauteur de 510,15 €uros pour 20 enfants de Pusey scolarisés à Pusy-Epenoux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
(par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur Patrick REYNOUD),

ATTRIBUE une subvention de 510,15 €uros à l'association scolaire de Pusey-Epenoux pour les 20 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Pusey-Epenoux pour les activités « Piscine Scolaire » et « Voile Scolaire » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2022).

7/ ÉCOLE DE CHARMOILLE : SUBVENTION SCOLAIRE 2021-2022 « TENNIS DE TABLE » (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame NATHER de l'École Primaire de Charmoille.

Cette demande concerne l'activité « Tennis de table » pour l'année scolaire 2021-2022 :

- Pour cette activité et plus précisément pour le transport, à hauteur de 120,00 €uros pour 8 enfants de Pusey scolarisés à Charmoille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
(par 14 voix POUR et 1 CONTRE de Monsieur Patrick REYNOUD),

ATTRIBUE une subvention de 120,00 €uros à l'association scolaire de Charmoille pour les 8 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Charmoille pour l'activité « Tennis de table » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2022).

8/ RESTAURANT « Ô P'TIT ATELIER » : DÉGRÈVEMENT LOYER (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'exploitation du bâtiment communal « Bar-restaurant » situé au 41 Rue Gustave Courtois à changer de gérant début novembre 2021 : « Les 3D » ont donc passé la main à « Ô p'tit atelier ».

La continuité du bail commercial avec la Commune de Pusey a donc été assurée.

Néanmoins, en raison des travaux de rafraîchissement faits par le nouvel exploitant et le temps pour ce dernier de redynamiser sa clientèle après une grande période de quasi inactivité liée à la crise sanitaire actuelle, il apparaît opportun de soutenir le gérant de « Ô p'tit atelier » en le dégrèvement de son loyer du mois de novembre 2021

Le loyer du gérant « Ô p'tit atelier » est le suivant :

PÉRIODE	RÉFÉRENCE	MONTANT	TIERS
Novembre 2021	T347/2021	538,82 €	Ô p'tit atelier
TOTAL :		538,82 €	

Il convient donc que la Commune de Pusey apporte son soutien financier en « annulant » la perception de ce loyer.

Juridiquement et comptablement, le Conseil Municipal de Pusey doit se prononcer sur cette aide jugée comme « abandon de créances ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE d'abandonner la créance comme ci-dessus décrite dans le cadre d'un soutien financier économique communal ;

MANDATE Monsieur le Maire à passer toutes les écritures comptables concernant ce dossier sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

9/ QUESTIONS DIVERSES :

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

Les travaux de rénovation du logement n°04 seront achevés fin de semaine prochaine.

Les vitres de l'École (X2) viennent d'être remplacées ce jour.

Monsieur CLERC invite les membres de la Commission Communale des Travaux à une réunion de travail le samedi 05 mars 2022 à 9H00 (en Mairie de Pusey).

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

Le Centre Aéré communal de Pusey a accueilli 28 enfants pendant la 1^{ère} semaine des vacances de février 2022.

Il a été constaté que les préados seraient intéressés pour un accès à des activités mises en place. La Directrice du périscolaire va réfléchir pour élargir l'offre aux préados.

Repas 8 mai 2022 : Après réflexions et discussions, il est entendu que cette date est maintenue.

Inauguration du Stade pour rendre hommage à Monsieur René REGAUDIE : La date sera déterminée en fonction des disponibilités de la famille.

Madame VIENNET invite les membres de la Commission Communale « Périscolaire, petite enfance et affaires sociales » a une réunion concernant le « repas du 08 mai 2022 » le jeudi 10 mars 2022 à 18H00 (en Mairie de Pusey).

- Intervention de Madame Maryline CHAUDEY :

Madame CHAUDEY rappelle qu'il avait été convenu que les membres du Conseil Municipal de Pusey se réuniraient autour d'un repas.

Monsieur le Maire va s'en occuper pour réserver une table au restaurant « Ô p'tit atelier ».

- Intervention de Monsieur Aymeric MAIRE :

Monsieur MAIRE informe que les cloches de l'Église ont un souci lors du tintement des heures.

Monsieur le Maire s'en occupe (problème de marteaux).

- Intervention de Madame Natacha BLANCHARD :

Madame BLANCHARD demande si le « Questionnaire des aînés » est finalisé : Monsieur le Maire va bientôt le terminer

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

Le prochain « Pusey Infos » sortira sous toute vraisemblance après les décisions prises par les différentes commissions.

Le nouveau site internet devrait être opérationnel d'ici la fin de la semaine prochaine.

Monsieur MANTION invite les membres de la Commission Communale « Bois et forêts » a une réunion de travail le vendredi 11 mars 2022 à 18H05 (en Mairie de Pusey).

- Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :

Monsieur POLIEN fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal de Pusey Prochain 1^{er} avril 2022 sous toutes réserves.

Concernant les 2 tours de l'élection présidentielle (les 10 et 24 avril 2022), les tours de garde du bureau de vote tenu par les membres du Conseil Municipal sont fixés.

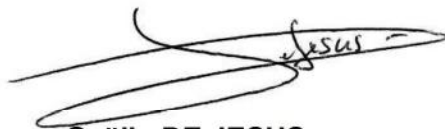
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 54.

Le Maire,


Jean-Jacques POLIEN



La Secrétaire de séance,


Gaëlle DE JESUS